

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 14 MARS 2016, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 19 H 50**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La mairesse suppléante Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale par intérim
M. Jonathan Shecter, Directeur général associé intérimaire
Directeur des services juridiques et greffier agissant à titre de secrétaire
de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 55 pour se terminer à 20 h 10. Cinq (5) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Gisela Sipos

La résidante indique qu'elle croit parler au nom de la plupart des propriétaires du secteur où est prévue la réalisation du projet de démolition et de reconstruction au 5815 Davies. La résidante se dit inquiète quant aux plans proposés. Elle souligne que l'illustration de la propriété envisagée, qui serait construite après la démolition, n'est pas conforme aux plans. Soutenant que ses préoccupations reposent sur des raisons solides, elle explique que le lot en question présente un potentiel considérable et ajoute qu'il n'y a ni équilibre ni logique dans le projet de propriété proposé pour la reconstruction. Selon elle, cette propriété cadrerait davantage dans une zone de bâtiments industriels ou de logements sociaux et rien n'a été fait pour harmoniser le concept proposé avec le voisinage. La résidante invite ensuite les responsables de l'approbation des plans à visiter le quartier; selon elle, l'immeuble proposé constitue un affront pour le voisinage.

2) M. Beaufils

Le résidant estime que l'architecture de l'immeuble proposé pour la reconstruction est incompatible avec le voisinage. Il explique qu'avec la construction du bâtiment tel que proposé il y aura beaucoup plus de neige sur les propriétés voisines puisqu'il n'y a pas assez d'espace prévu sur le terrain autour du bâtiment, compte tenu de ses dimensions. Il soutient que ce type de bâtiment serait plus à sa place dans un secteur comprenant une station d'essence ou une caserne d'incendie. Le résidant se dit préoccupé du fait que l'immeuble projeté aura pour effet de réduire la valeur des maisons environnantes. Le résidant ajoute que des souris et autres rongeurs sortiront du sol au moment de la reconstruction.

3) Didier Ayel

Le résidant ne croit pas, sur la base des simulations qu'il a lui-même effectuées, que les dimensions proposées sont conformes au règlement de zonage de la Ville.

4) Sandi Lewis

La résidante déclare que l'immeuble à reconstruire ne cadre pas dans le voisinage ni le paysage de la rue, que les autres résidants du quartier sont furieux depuis qu'ils ont vu les plans, et que si les propriétaires tiennent à rebâtir, ils devront s'assurer d'avoir un beau projet de construction. La résidante déclare aussi que quinze (15) personnes dans son voisinage immédiat se disent opposés au projet proposé et qu'ils ont tous la même opinion concernant la propriété en question : l'aspect du bâtiment ne leur plaît pas du tout. Elle demande ensuite à la Ville d'exiger la construction d'un vaste bungalow à cet endroit.

5) Bryan Wolofsky

Le résidant dit ne pas comprendre pourquoi les résidants du quartier s'opposent au projet et il se dit disposé à l'appuyer.

Après avoir écouté toutes les préoccupations des résidants, la mairesse suppléante Dida Berku déclare qu'elle recommandera aux autres membres du conseil de reporter la décision à une date ultérieure, afin de tenir un processus de consultation.

160301A

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 5815 DAVIES

Le Conseil a ensuite délibéré.

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil, par la présente, déclare sa décision sur la démolition au 5815 Davies reportée à une réunion subséquente. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 20 H 12, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE DIDA BERKU A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

DIDA BERKU
MAIRESSE SUPPLÉANTE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER